



8 juillet 2020



## Notre fierté : un Artisan Ministre

L'Artisanat peut être fier de la nomination d'Alain Griset comme ministre chargé des petites et moyennes entreprises.

Ce poste, attribué à un artisan taxi, ancien président national de la CMA France, et président du syndicat professionnel U2P est un honneur pour l'Artisanat.

C'est aussi un espoir de plus de reconnaissance du rôle économique et social de la Première Entreprise de France : l'Artisanat.

Au nom des 33 000 artisans de l'Hérault, je souhaite à Alain Griset une pleine réussite dans sa mission.

**Christian Poujol**, Président de la CMA34 et adhérent U2P



## La CMA34 propose des formations à distance aux chefs d'entreprise ou leurs salariés

Avec l'offre de formations à distance et en ligne ENI, formez-vous selon votre niveau et vos disponibilités aux logiciels de bureautique Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Windows....

Ces formations, éligibles au Compte Personnel de Formation, peuvent vous permettre également d'obtenir une certification reconnue dans le monde professionnel.

Vous bénéficiez également d'un tutorat par un(e) formateur(trice) spécialisé(e) pour encadrer votre parcours de formation.

Contactez-nous au 04 67 72 72 49 – [s.mathieu@cma-herault.fr](mailto:s.mathieu@cma-herault.fr) pour connaître les démarches d'inscription.



## Des aides financières pour l'embauche des apprentis

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021, une aide est versée aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition : 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans, 8 000 euros pour un apprenti majeur.

Artisans, le gouvernement a mis en place une aide à l'embauche pour soutenir la dynamique de l'apprentissage. Vous pouvez en bénéficier dès maintenant pour tout contrat signé du CAP à la licence professionnelle.

Pour en savoir plus > <https://bit.ly/31TeJ7F>

Pour vous accompagner dans la recherche d'un apprenti, contacter un conseiller

► Métiers de la coiffure, esthétique, pâtisserie, vente :  
[n.demaret@cma-herault.fr](mailto:n.demaret@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 17

► Métiers de la propreté : [c.martin@cma-herault.fr](mailto:c.martin@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 15

► Métiers du génie électrique, électricité, menuiserie, action managériale, technico-commercial : [s.martin@cma-herault.fr](mailto:s.martin@cma-herault.fr) – 04 48 18 72 16



La CMA34 est ouverte au public de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Durant le mois d'août la CMA34 fermeture des antennes :

➤ **Béziers** : du lundi 3 août 2020 au dimanche 16 août 2020

➤ **Clermont-l'Hérault et Lunel** : du lundi 3 août au dimanche 23 août

Le **siège social à Montpellier** sera fermé du lundi 10 août 2020 au dimanche 16 août 2020.



*Dans le cadre de la RGPD, vous pouvez demander à être désinscrit de nos listes de diffusion en adressant un message à : [cma34@cma-herault.fr](mailto:cma34@cma-herault.fr)*